

CPF	FC	APP	VAE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Décideurs en entreprise soumise à agrément

RS n°5655 - Ministère de l'Agriculture -

Présentation générale

Le certiycat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2+, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui :

- Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle
- Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certiycat a été établi dans les conditions déynies par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modifié par le décret 2016-1125 du 11 aout 2016.

Public concerné



- Demandeurs d'emploi
 - Salariés
 - Exploitants agricoles
- Site accessible aux personnes à mobilité réduite
Référénte Handicap : christelle.briteau@mfr.asso.fr

Objectif de formation

Obtenir le certiycat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CIPP) de la catégorie concernée.

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre dans son exploitation ou dans le cadre d'une entraide, des pratiques respectueuses pour l'opérateur et pour l'environnement lors de l'utilisation, de l'application, de la manipulation et du stockage des produits phytosanitaires.
- Utiliser et manipuler des produits phytosanitaires sur une exploitation en prenant en compte les risques environnementaux et sanitaires.
- Se protéger au mieux pour réduire les risques de contamination pour soi-même et pour les autres opérateurs.
- Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la législation, depuis le stockage jusqu'à la gestion des e°uen ts.
- Mettre en place une démarche pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Modalités d'inscription/ Délais d'accès

- Bulletin d'inscription à retirer auprès de la MFR
 - Possibilité de le demander par le [formulaire de contact](#) avec copie de la carte d'identité
- Accès à la formation sous 6 mois en fonction des sessions programmées.

Prérequis

Exercer dans la catégorie concernée

Evaluation de l'action

TEST QCM à choix multiples individuel en ligne à la ÿn de la formation

Suivi de l'action

- Emargements centre
- Bilan de ÿn de formation

Formateur

- Michel SENIL

Lieu

MFR du Libournais - 2 Tour Blanche -
33230 LES EGLISOTTES
MFR du Libournais - 29 rue Pierre
Benoît - 33500 LIBOURNE

Contacts

Responsable de l'action

Laure RAYNAUD

Responsable formation Continue
05 57 69 51 58
laure.raynaud@mfr.asso.fr

Contenu de la formation

Module 1 : REGLEMENTATION et SECURITE ENVIRONNEMENTALE

- Prendre connaissance du contexte réglementaire des Lois Grenelle et des plans Ecophyto
- Risques pour l'environnement, dangerosité et impacts sur l'environnement
- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits pharmaceutiques.
- responsabilités de l'employeur
- Prévention des risques
- Situations d'exposition
- Connaître les zonages et zones de captage
- Pratiques permettant la limitation de la dispersion : pratiques de traitement et aménagements
- Traçabilité des pratiques

Module 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits.
- Identifier les situations à risques.
- Réduire les risques pour les êtres humains.
- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Mesures d'alerte, signalement auprès du réseau de toxicovigilance

Module 3 : STRATEGIE VISANT A LIMITER LE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

- Proposer des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Produits et méthodes des bio controle
- Evaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans une perspective de recommandation.

Durée

Module 1 : Réglementation et sécurité environnementale	4 heures
Module 2 : Prévention des risques pour la santé	4 heures
Module 3 : Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques	5 heures
Test QCM de validation	1 heure
TOTAL (au centre)	14h (2 jours)

Coût

378 € TTC / personne

Dates : A déjner

Validation

- Délivrance par la DRAAF du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur soumis à agrément » si le résultat au test est supérieur à 20/30 (à renouveler tous les 5 ans)

- Attestation de formation

Compétences

Acquérir des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé et sécurité
- Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives



Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéo projection, animation de la formation par un formateur agréé
- Livret de formation

Méthodes pédagogiques

Diaporama, retour d'expérience, étude de cas, mise en situation.

Modalités pédagogiques

- Diaporamas illustrés, présentation d'outils Internet (sites e-phy, EcophytoPIC...),
- Analyse de documents (Bulletin de Santé du Végétal, fiches de données de sécurité, étiquettes, pictogrammes...),

Passerelles et débouchés

Non concerné

Alternance : Non Concerné

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

www.mfr-libournais.com

05 57 69 51 58

mfr.libournais@mfr.asso.fr

MFR du Libournais

2, Tour Blanche 33230 LES EGLISOTTES

